

RECAPITULATIF DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR UN DOSSIER D'ÉMERGENCE DE GROUPE GIEE/30000

IMPORTANT : Afin de faciliter l'instruction des dossiers, merci de bien vouloir remplir votre demande de candidature en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> et d'utiliser **les modèles de documents lorsqu'ils sont fournis**. Une version du document en format « .docx » est téléchargeable sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> et a vocation à servir pour la rédaction des dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois des paragraphes, tableaux ou cartes peuvent être ajoutés s'ils améliorent la compréhension du projet.

La liste ci-dessous récapitule l'ensemble des pièces à fournir au moment du dépôt du dossier. Toute pièce absente à la réception du dossier retardera l'instruction du dossier. Les pièces sont à télécharger sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> lors de la rédaction de la demande en ligne.

- Demande à faire en ligne sur <https://www.demarches-simplifiees.fr>
- Carte de localisation des exploitations concernées par le projet de GIEE (pas obligatoire)
- Tableau récapitulatif des partenaires pressentis et de leur rôle (annexe 1)
- Plan de financement prévisionnel par action et par acteur (trame à adapter autant que possible sur le modèle annexe 2)
- Devis et autres pièces justificatives des dépenses prévisionnelles
- Plan de financement prévisionnel global (annexe 3)
- Tableau de calcul des coûts journaliers d'animation (annexe 5)
- RIB de la structure porteuse
- Statuts de la structure porteuse
- Pour les associations, publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture des statuts
- Certificat d'immatriculation indiquant le numéro SIRET
- Pour les sociétés, KBIS ou inscription au registre ou répertoire concerné
- Lettres d'engagements des exploitants du groupe datées et signées (annexe 6)
- La liste nominative des exploitations agricoles et des exploitants du noyau fondateur (annexe 7)
- CV de l'animateur
- Lettre d'engagement de l'animateur du groupe émergent GIEE / Ecophyto 30000 (annexe 8)
- Délibération ou décision de chaque partenaire réalisateur précisant le montant et le mode de calcul du coût moyen journée
- Une attestation de non assujettissement à la TVA pour les projets où les dépenses sont présentées en TTC ;
- Convention de partenariat établissant clairement la répartition des dépenses et des subventions sollicitées et approuvées par les partenaires
- Si le projet est porté par une collectivité, délibération de cette collectivité approuvant le projet et mentionnant une demande d'aide
- Toute autre pièce utile